

LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colonie.

Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00

Union Postale

Un an..... 13 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Saint-Pierre & Miquelon



PRIX DES ANNONCES.

Propriété Publicitaire six lignes..... 3 fr. 00

Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

Municipalité ouvrière

Il paraît que les membres de la municipalité se sont émus de nos critiques, nous aurions mieux aimé qu'il y eut eu un peu moins d'émotion vraie ou simulée, et plus de réalisme en action.

Nous laissons de côté la personnalité respective de M. le Maire et de MM. les adjoints, et nous tenons à retenir, tout à leur honneur du reste, qu'ils font partie de la classe ouvrière.

A ce titre, nous leur dirons, sans emphase comme sans bredouiller, que noblesse oblige et qu'il n'appartient pas, dans le siècle où nous vivons, à une municipalité ouvrière de se montrer tracassière à l'endroit d'un collègue, à l'endroit d'un camarade, quand on a été si coulant envers le capitaliste prédecesseur.

Nous savons que M. Thélot, qui est un travailleur infatigable, est en situation de bonne camaraderie avec presque tous ses frères, ce n'est ni un transfuge ni un faux ouvrier, il n'y a qu'à lui regarder les mains pour s'en convaincre.

Pourquoi alors venir lui chercher ce que l'on appelle une mauvaise querelle d'allemand au moment même où il s'agit de faire droit à ses demandes de payement? Pourquoi veut-on faire la guerre à ses dépens? Décemment, en hommes qui se traitent d'égal à égal, on ne peut pas dire d'une façon et agir de l'autre: dans toutes les transactions, il doit y avoir de la bonne foi de part et d'autre. Ce n'est pas en faire preuve que de venir soutenir qu'il n'y a plus de contrat, quand le créancier exige la rétribution des services rendus.

Ce serait trop commode de pouvoir faire admettre que la moindre modification d'un contrat emporterait l'annulation des engagements pris, sans qu'il y ait eu dénonciation en règle.

Ce n'est donc pas là ce qui existe, et MM. de la Municipalité feraient mieux d'avouer tout haut ce que nous savons tous: c'est-à-dire qu'ils n'ont aucune initiative propre et qu'ils sont en fonc-

tions pour endosser les responsabilités que l'on voudra leur imposer sans pouvoir les discuter.

Quoique puisse en souffrir leur amour-propre (et ce sont eux qui l'ont voulu), au su de tout Saint-Pierre, ils n'ont même pas la faculté de libeller eux-mêmes jusqu'où et jusqu'à quel point ils s'engagent.

Aussi qu'arrive-t-il? C'est que leur langage, qui n'a rien d'officiel, ne se rapporte aucunement ni à ce qu'ils font ni à ce qu'on leur fait faire à titre de maire, d'adjoints ou de conseillers municipaux. Comme tels, ce sont des hommes publics et nous ne nous ferons pas faute de les critiquer quand leurs actes seront critiquables, sans nous soucier de leurs belles paroles qui ne sont qu'un jeu.

Dans l'affaire Thélot. M. le maire Poirier est peut-être très compatissant comme simple particulier pour son camarade Thélot en consolation et en bonnes paroles, ce qui n'empêche que le maire est impitoyable pour l'entrepreneur de la lumière électrique et il se joue de sa ruine quand, sans sacrifier les intérêts de la commune, il pourrait faire autrement, et ne pas se faire critiquer.

Non seulement, la municipalité pousse la chicane jusqu'à ne pas vouloir payer l'entrepreneur de la lumière électrique, mais elle ne consent même pas que l'administrateur le fasse; pour en arriver là, elle n'a trouvé qu'un moyen, celui de mettre en avant que cette créance n'était ni liquide ni exigible. Ce sont là des moyens dilatoires qui ne servent qu'à cacher une mauvaise volonté évidente. On sait combien la municipalité actuelle a été exigeante à l'endroit de l'entrepreneur en lui imposant le changement d'une quantité considérable de lampes à arc, puis, quelques mois après, en lui demandant une modification dans le mode d'éclairage.

La fabrique s'est déjà signalée par ses exploits envers ses entrepreneurs Grosvallet et Penaud, la municipalité serait-elle jalouse de vouloir à son tour imiter sa devancière et se faire la main sur l'entrepreneur de l'éclairage public? Ce serait drôle, et d'autant plus drôle que cela se passerait sous l'adminis-

tration de l'un de ces experts qui, à l'unanimité, ont condamné de toute leur force la manière de faire de la fabrique: cela n'a pas empêché celle-ci de passer outre, et de commettre la plus criante injustice contre un pauvre diable sans défense que l'on avait trompé.

L'EXPATRIATION

Malgré tout ce que la Vigie a pu dire et écrire, l'expatriation pour le Canada va reprendre de plus belle au prochain courrier; c'est à dire que les gens, dans leur dénuement, ont attendu à être arrivés à la fin de l'hiver et à pouvoir profiter du premier voyage sur Sydney, pour avoir à supporter moins de dépense en frais de voyage et d'installation.

Toutes ces précautions prises à l'avance prouvent que la résolution des uns et des autres est bien arrêtée, qu'elle est même inébranlable.

En somme, des milliers qui sont partis en dehors des Miquelonnais où sont donc ceux qui sont revenus? Nous ne parlons bien entendu pas de ceux qui n'étaient partis que pour passer l'hiver.

Il y a un an, nous avons dénoncé ce mouvement d'émigration comme devant se produire et devenir irrésistible. Sa principale force d'action se trouve dans ceux déjà partis qui ayant trouvé à se caser honorablement, attirent à eux leurs parents et leurs amis.

Les grandes cités du Canada ont cette supériorité sur les petites localités, que l'on y trouve de l'ouvrage pour les enfants à partir de 12 à 15 ans; voilà ce qui explique l'avantage des grandes familles canadiennes. Le gain augmente en proportion directe du nombre de personnes composant la famille. Autre avantage, on se mettra en service, en entreprendra certains travaux en pays étranger que l'on ne ferait pas dans la localité où l'on est connu, quoique le travail, quel qu'il soit, n'est jamais déshonorant.

En dénonçant ce mouvement d'émig-

gration, nous avons été de ceux qui tout en le jugeant impérieux et irresistible ne pouvaient que l'approuver. Envers et contre tout, il faut bien se rendre à l'évidence, puisqu'il n'y a plus moyen de vivre même misérablement dans ce pauvre pays, il n'y a qu'à aller chercher fortune ailleurs, les premiers partis out été les plus intrépides.

Le Canada offre cet avantage qu'il est à quelques jours de Saint-Pierre, que la plupart de ses habitants parlent la même langue, que la race française y domine dans certaines provinces; toutes ces considérations sont d'un grand poids et de nature à encourager les gens à s'ache-miner de préférence de ce côté pour se grouper, pour résister à la nostalgie, pour répondre enfin aux offres de placement qui sont faites, lesquelles sont de nature à rendre moins pénibles les débuts de l'expatriation.

D'après renseignements recueillis à l'agence d'émigration, il y aurait de quatre-vingts à cent personnes à partir par le prochain courrier. On nous a dit aussi que le docteur Brisson, agent général de l'immigration au Canada, se rait à Sydney pour s'occuper de tout son monde.

Ce sont surtout des femmes, des jeunes filles et des enfants qui vont profiter de ce premier convoi vers la terre étrangère; ceux-là et celles-là une fois rendus et placés en attireront d'autres, et ainsi s'accentuera le mouvement d'émigration qu'il n'est au pouvoir de personne d'enrayer, parceque les exigences de la vie ne peuvent se contenter de vaines paroles et de vaines promesses. C'est la lutte pour la vie d'autant plus ardue qu'en se creusant la tête on n'aperçoit pas même une lueur d'espoir dans la perspective de relever ce malheureux pays.

Le gouvernement de la métropole, par des temporisations coupables imputables surtout à la routine des bureaux, se désintéresse de plus en plus du malheureux sort de cette pauvre colonie que l'on considérait comme le chef lieu de l'immense French-shore: d'où sa décadence au point de vu des intérêts qu'elle représentait.

On ne vient pas plus à son secours, que l'on ne se décide à la soulager des trop lourds impôts qui pèsent sur la population. Quoique bien moins nombreuse, quoique devenue beaucoup plus pauvre d'année en année, ce sont les mêmes charges, ce sont les mêmes impôts qui pèsent sur elle: où est l'équité d'une telle situation?

Que font les représentants de la population?—Les plus intelligents se font rouler par de belles paroles et de belles promesses toujours à l'état d'embryon, et les autres sans plus approfondir suivent le mouvement où ont sombré les derniers vestiges de leur indépendance d'hommes publics.

A aucun prix, il ne faut que le conseil municipal de M. Légasse ne fasse un mouvement en avant, ce serait com-

promettre la décoration que M. Légasse attend pour le 14 juillet prochain, ce sera, à l'exemple d'Angoulvant, le pied de nez que cet illustre blusieur fera, à titre de mystification, à tous ceux auxquels il aura promis son appui: primo mihi est sa devise, elle est supérieure à ses mérites et à tous les services qu'il n'a pas rendus.

PASSAGERS DU VAPEUR «SYLVIE»

Aux sarcasmes plus venimeux qu'intelligents de nos confrères de la Vigie, nous avons répondu par le coup droit de la protestation des passagers du vapeur «Sylvie».

Réellement, il faut bien en convenir, M. Légasse a des partisans dont le zèle est quelquefois bien maladroit, ou alors ils sont doués de cette intelligence qui se glorifie de monopoliser les gaffes de toutes dimensions.

Bien souvent cependant, nous leur avons recommandé d'être décents, de ne pas parler de corde dans la maison d'un pendu, car ça porte malheur.

Malgré nos bonnes intentions, nos avertissements sont restés sans effet, et dire que tous ces gens-là, pour nous servir d'une expression polie et courtoise, n'ont sans doute pas de miroirs pour refléter quelle contenance ils font sur la scène. A lire les insinuations qu'ils voudraient rendre malveillantes et grossières, on ne dirait vraiment pas que ces gens-là devraient porter le deuil de catastrophes encore récentes, ou de d'autres qui sont imminent. En somme, il faut les plaindre, car c'est bien malheureux de constater de telles aberrations d'esprit jusqu'à oublier ses propres malheurs. Ils ne voudraient cependant pas que nous allions dévoiler ce qu'ont été leurs turpitudes, et comment ils s'en sont tirés ou s'en tireront.

Par prudence, qu'ils se rappellent des faits et des souvenirs qui sont encore présents à la mémoire de beaucoup de nos électeurs. Que de hauts faits de ce genre viendraient agrémenter les colonnes de notre journal et nous faire accuser de scandale. Qu'ils se souviennent que le scandale aîné le scandale.

Pour répondre à tant d'audace et à la lâcheté du langage de nos adversaires, nous nous servons d'allégories dont la malignité publique s'empressera de déchirer les voiles, sachant bien que chez nous l'anonymat n'existe pas et qu'il n'a jamais existé, puisque nous avons couvert ceux qui ont été nos collaborateurs.

En attendant de répondre comme il convient à de telles invectives qui dénotent tant de bassesse de caractère, nous reproduisons ci-dessous un article du journal «le Soir». On y verra que nous ne sommes pas seuls à envisager les choses de la même manière, et que

les critiques émises dans la protection des marins-passagers avaient été formulées par des journaux de France.

Sans l'intervention des patrons de la pêche de la Morue Française, la protestation des passagers du vapeur «Sylvie» aurait été signée par tous les passagers. Elle est libellée en termes modérés et dans leur langage ordinaire, ce qui prouve qu'elle est bien l'émanation de leurs griefs. Malgré l'obstruction de l'intérêt privé contre l'intérêt général, cette pétition comporte au moins deux cents signataires, signataires qui ne sont pas ceux que M. le Commissaire de l'Inscription maritime a fait mander à son bureau. Aussi, il ne faudra pas s'étonner que les critiques ne seront ni de la même catégorie, ni de la même importance. Le ministre appréciera en connaissance de cause, quand il possédera les deux documents.

Encore l'incurie administrative

On nous écrit de Saint-Malo, 18 mars: Désidément l'incurie de l'administration de la Marine n'a pas de limites.

En dépit des avertissements douloureux de ces jours derniers, on confie encore, malgré les règlements les plus précis et les plus catégoriques, à des bateaux dépourvus des appareils de sauvetage les plus strictement nécessaires, la vie de nombreux passagers.

Nous signalons à «qui de droit» le vapeur «Sylvie» qui est parti de Saint-Malo le 13 courant emportant à son bord 1300 passagers à destination des îles Saint-Pierre et Miquelon.

Ce navire d'un tonnage relativement faible, aménagé et armé à la diable, doit accomplir la traversée de l'Océan.

Il emporte pour 15 jours de vivres et ses embarcations ne pourraient recueillir en cas de naufrage que trois cents personnes.

On ne s'explique pas pour quel motif l'administration de la marine a laissé partir ce navire dans des conditions aussi déplorables.

Il est vrai que les passagers sont des marins qui feront le voyage parques dans les cales et dans l'entrepont comme des bestiaux et que leur vie n'est qu'une question «d'assurance».

Spérons cependant que la Sylvie arrivera sans encombre. Mais il est certain que si, par suite de circonstances, des avaries graves obligaient ses occupants à l'évacuer en pleine mer, il n'en réchapperait peut-être pas un seul.

Il est certain qu'après le sinistre, des commissions en rechercheraient les causes et noirciraient des rames de papier de longs rapports.

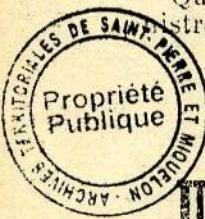
La population émuue, comme toujours, se signalerait par une souscription nationale et donnerait quelques fêtes de bienfaisance où l'on irait danser et se réjouir «pour les sinistrés».



Mais ne vaudrait-il pas mieux prendre des précautions que commande la plus élémentaire prudence?

Qu'en pensez-vous, Monsieur le Ministre de la Marine?

du « Soir »



Un nouveau procédé

La rue des postes à Paris est devenue célèbre par un établissement d'instruction publique dans lequel la colonie a eu la bonne fortune de recueillir un de ses plus resplendissants gouverneurs, connu sous le nom militaire de général Lapin.

A Saint-Pierre, nous allons avoir une rue de la poste qui va, à son tour, devenir célèbre par un procédé nouveau. Cette rue, qui de son vrai nom s'appelle rue Carpillet, va de la place de l'église à l'anse à Rodrigue. Pour être praticable, cette rue n'avait qu'un défaut, celui de s'élever en monticule à l'intersection de la rue Truguet.

Pour remédier à cet inconvénient de nivellation, il nous avait semblé jusqu'ici qu'il eut suffi de chercher à surbaïsser cet excès de hauteur. Tels ne sont plus les nouveaux procédés de la direction des travaux de la Municipalité, qui, pour abaisser le monticule de la partie est, a décidé d'en éléver un autre à la partie ouest, juste en face la poste.

Non seulement nous signalons ce procédé nouveau de nivellation, mais nous recommandons aussi ce moyen économique, mais peu pratique, de faire du macadam avec du galet.

Les Parisiens, qui aiment les nouveautés, s'ils connaissaient le charme que l'on a à marcher sur un terrain mouvant, s'empresseraient de supprimer leurs pavés en bois et leurs tapis roulants pour se créer des rues, sortes de bancs de galets, où l'on a l'agréable surprise de se donner une entorse rien qu'en allant porter ou chercher une lettre: donc pour 10 centimes on peut se procurer un plaisir que les Parisiens ne nous envient pas.

LE BASSIN D'ÉPANOISSEMENT

Ce sus-dit bassin est celui situé à mi-côteau-en-face le Rond-Point; il sert de

débiteur aux eaux de la Vigie et du Goëland.

Nous devons ce système de décantage à un M. Hamon qui fut un de nos conducteurs de travaux les plus distingués. Nous sommes redevables à son génie du syphon de Richépoinne, que l'on amorçait toute une journée pour permettre à l'écoulement de l'eau d'avoir son cours théorique pendant la nuit.

Nous lui sommes encore redevables, en fait de nouveautés inappréciées, d'avoir voulu exhausser le niveau des étangs à l'aide de barrages en madriers, qu'il fallait calfatéer après chaque coup de soleil. Ce n'était pas très dispendieux, parce qu'il avait calculé sur beaucoup plus de jours de brume et de pluie que de soleil et de gelée.

Malgré ses prévisions et ses calculs, les madriers tiraillés d'un bord, tiraillés de l'autre n'ont jamais pu retenir l'eau pendant plus d'une semaine après une carène complète et sans garantie du véritas.

Le bassin d'épanouissement, datant de la même époque, a suivi la même mode dans sa confection, mais dans une de ses parties seulement, celle à l'état nature n'ayant pas bougé ni à sa base ni dans ses œuvres. Quant au doublage en bois du côté du talus, il serait en très mauvais état, et l'on prémedite de couler du béton entre les parois de ce doublage. Il est fâcheux que l'on n'ait pas prévu plutôt cette réparation, c'eut été un moyen peut-être de concilier M. Penaut pendant les chômagés de la construction de l'église.

A titre de locataire, ces grosses réparations ne devraient pas incomber à la commune qui, d'après le droit commun, ne doit être tenue qu'aux réparations d'entretien, dites locatives.

Un monument de moins

Le plus vieux monument de Saint-Pierre, celui remontant à l'âge de fer saint-Pierrais, vient de disparaître sous la pioche des démolisseurs.

Nous voulons parler de la modeste fontaine, qui, avec sa vasque en couronnement, ornait de sa présence l'ancienne place de l'église.

Il est vrai que depuis quelques années, elle était veuve de l'eau dont elle alimentait autrefois tout le quartier; raison de plus d'avoir pitié de cette pauvre

veuve délaissée et inconsolable, n'ayant plus même de larmes à verser.

Sans délibération du conseil municipal, nous a-t-on dit, M. le maire a fait disparaître, sans pitié comme sans reconnaissance, le doyen de nos trop rares monuments publics.

Après avoir fait l'admiration des jeunes générations écolières qui allaient s'y rafraîchir au sortir de l'école, après avoir fait celle de nos ancêtres sortant de se marier à l'ancienne église incendiée, nous pensions que ce souvenir des anciens temps aurait trouvé grâce pour quelques années d'existence. N'est-ce pas le cas de dire que chacun se fait remarquer à sa manière, les uns en créant, les autres en détruisant: on est conservateur, ou on ne l'est pas.

La démolition de cette pauvre fontaine, aux couleurs pleines d'espérance, a au moins servi à prouver que notre municipalité ne manquait pas d'activité quand il s'agissait de démolir. Il faut bien dire aussi que la pauvre fontaine, un peu démodée comme ses contemporaines, jurait de faire si mesquinement vis à vis avec le portique grandiose de la cathédrale.

NORTH-SYDNEY

D'après un télégramme de M. La croix, de la maison Graham & C^{ie}, l'entrée du port de Sydney serait libre des glaces et l'on commencera à y prendre du hareng.

Nous nous empressons de porter ces deux bonnes nouvelles à la connaissance de nos lecteurs, lesquelles peuvent leur être profitables surtout après le retour des goélettes ayant épuisé avantageusement leur provision d'encornet salé.

On signale l'Angler comme étant déjà parti boëtté.

LE DERNIER COUP DE VENT

Mercredi dernier il y a eu huit jours, nous avons éprouvé un fort coup de vent de sud est.

Beaucoup ne croyaient pas que le mauvais effet s'en serait fait sentir ailleurs que dans les parages de St-Pierre, sa durée n'ayant été que de quelques heures.

A la nouvelle Ecosse, à Halifax et Sydney, la tempête se faisait sentir dès le mardi devançant de vingt-quatre heures, comme c'est l'habitude, son passage à Saint-Pierre. De sorte que nous sommes presque toujours prévenus quand nous sommes menacés soit d'une tempête, soit d'un coup de vent.

Les arrivages en avaries qui viennent de se produire, courant de la semaine, prouvent que le coup de vent, quoique de courte durée, a été violent, et qu'il a été surtout éprouvé au grand banc.

Les années dernières s'étaient passées pour ainsi dire sans tempête, serait-ce un signe qu'il y aurait plus de morue. Les anciens prétendent qu'il faut que les fonds soient bouleversés de temps en temps: Souhaitons donc que ce soit de bon augure.

ARRIVAGES

Depuis notre dernier numéro, sont rentrés par suite d'avaries:

La goëlette Narka, armateur M^{me} V^e Lechartier. La goëlette Charles-Jules, armateur M. Th. Pépin. La goëlette Maurice, armateur M. Lafitte. Le trois-mâts Le Cygne, armateur M. Ferrantin de Cancale. Le trois-mâts Léopoldine, armateur M. Emile Houdouze de Saint-Malo.

Presque tous ces navires ou goëlettes ont fait des pertes de chaînes et de câbles; certaines de ces pertes sont même très considérables et elles ont forcé des navires, comme le Cygne et la Léopoldine, à venir reprendre de la chaîne pour pouvoir continuer le métier.

ANNONCES & AVIS

A VENDRE ou A LOUER Ensemble ou séparément

L'HABITATION BEUST & FILS

Comprenant magasins à sel, à morue, à marchandises; sécherie à morue (système Whitman), charpenterie, tonnellerie, comptoir, écuries, boulangerie, maisons d'habitation, graves, cales, prairies, etc.

A VENDRE

Chambre à coucher et salle à manger américaines. — Divers articles de ménage.

S'adresser à M. Ch. Richard

A VENDRE

1^o Divers articles d'exploitation tels que chalands, grand canot à rames, bascule à contrôle, pompe aspirante et foulante, etc.

2^o Diverses marchandises telles que caisses à morue assorties, allonges en fer pour cales et constructions, grande seine à capelan, etc.

3^o Divers objets mobiliers.

S'adresser à l'Habitation Beust

A LOUER

PLUSIEURS CABANES DE PÊCHE

à l'habitation Th. Clément
S'adresser à M. G. LAMUSSE

AVIS

Le monopole de représentation des Corderies de la Seine lui ayant été concédé, le soussigné a l'honneur d'informer MM. les armateurs qu'ils trouveront chez lui à de bonnes conditions:

Avançons, Bitord, Câbles acier et manille, Coco pour aussières, sabailles et bosses de doris, Funnin pour rides, Etoupe filée, Fil de fer pour haubans et d'amarrage, Fil d'acier, Lignes de pêche, d'amarriage, Orains, Ralingue manille et goudronnée, Taraud.

E. BENATRE

AVIS

Nous achetons les timbres-poste de Saint-Pierre et Miquelon, en cours, ayant déjà servi, aux conditions suivantes:

Timbres de 0 fr.01 à raison de 0 fr.75 le cent				Timbres de 0 fr.25 à raison de 4 fr. le cent			
0 fr.02	„	1 fr.	„	0 fr.30	„	15 fr.	„
0 fr.04	„	2 fr.	„	0 fr.40	„	12 fr.50	„
0 fr.05	„	2 fr.	„	0 fr.50	„	20 fr.	„
0 fr.10	„	3 fr.	„	0 fr.75	„	30 fr.	„
0 fr.15	„	2 fr.50	„	1 fr.	„	30 fr.	„
0 fr.20	„	10 fr.	„				

Payement par retour du courrier.

Nous n'acceptons que des timbres propres et en bon état.

Adresser offres, envois et communications à

Messieurs Théodore CHAMPION & C^{ie}

18 Rue Drouot 18

Paris

